

DÉPENSES GÉNÉRALES.

	A. J. Boyd, inspecteur, province maritime.	1,600 00
	Inspecteur du bois et évaluateur.	1,200 00
	Frais de voyage et aide aux écritures des fonctionnaires ci-dessus.	2,700 00
	A payer aux sauvages qui renoncent à leurs terres sous l'empire des dispositions de l'article 70 de la loi des sauvages, remboursement devant se faire avec le produit de terres.	50,000 00
311	Secours aux sauvages indigents dans les circonscriptions éloignées.	10,000 00
	Pour empêcher la propagation de la tuberculose.	5,000 00
	Impressions, papeterie, etc.	8,000 00
	Subvention au fonds des sauvages (en fidéicomis) n° 310, pour la suppression du trafic des liqueurs enivrantes.	4,000 00
	Arpentages—Ontario, Québec et provinces maritimes.	10,000 00
	Pour dépenses occasionnées par épidémie de petite vérole et par autres maladies.	10,000 00

XXXIII.—GOUVERNEMENT DU TERRITOIRE DU YUKON.

314	Appointements et frais se rattachant à l'administration du Territoire.	128,000 00
	Subvention au conseil du Yukon.	125,000 00

XXXIV.—TERRES FEDERALES ET PARCS.

	Appointements du service extérieur.	370,000 00
	Dépenses casuelles, annonces, etc.	240,000 00
	Salaire d'un menuisier, M. John Mason.	914 50
	Arpentages, examen de rapports d'arpentage, impression de plans, etc.	965,000 00
	Rémunération des membres de la Commission d'examen des arpenteurs fédéraux, du secrétaire et des sous-examineurs, et frais de voyage, papeterie, impressions, loyer de locaux, et ameublement, etc, (les vacations de E. Deville, W. F. King et d'Otto J. Klotz, membres de la commission, et de F. D. Henderson, secrétaire, devant être payées sur ce crédit).	2,400 00
	Aider à la publication des comptes rendus de l'Association des arpenteurs des terres fédérales.	125 00
315	Protection des terres boisées dans le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, les Territoires du Nord-Ouest et la zone du chemin de fer de la Colombie-Britannique; arboriculture dans le Manitoba, la Saskatchewan, et l'Alberta, et inspection et direction des réserves forestières.	355,000 00
	Pour défrayer les frais relatifs aux recherches et rapports sur les chutes d'eau, dans le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la zone du chemin de fer de la Colombie-Britannique.	110,000 00
	Pour arpentages et travaux faits sous l'empire de la Loi de l'irrigation, etc., y compris \$400 pour P. Marchand, comme auditeur des déboursés faits par les compagnies qui ont acquis des terrains sous le régime du système de l'irrigation.	100,000 00
	Parcs nationaux du Canada.	225,000 00
	Gravures, lithographie et impression des cartes du Canada et des Territoires du Nord-Ouest.	57,900 00
	Subvention à l'Association forestière canadienne.	2,000 00
	Frais de litiges.	11,000 00
	Terres de l'artillerie, appointements et dépenses.	1,770 00
	Protection de la horde des rennes.	5,000 00